



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **FOODASTIC SARL**, rue du Jeu-de-l’Arc 15, Genève
2. **Remarques:** But : exploitation directe ou indirecte (en gé-
rance notamment) de restaurants et services traiteurs, négoce
de vins et produits alimentaires, conseils et services dans le do-
maine de la restauration et de l’hôtellerie, prestations s’y rap-
portant.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent
être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation;
2. l’état de revendication, cas échéant;
3. l’inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets dé-
clarés de stricte nécessité).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester
une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l’inventaire et les décisions re-
latives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
Sinon, l’état de collocation, l’état de revendication et l’inven-
taire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
Pour tout renseignement:
Groupe n°1, tél. 022 388 89 01
2009 001040 H / OFA1

Office des faillites
1227 Carouge

05458474

